

CP - Enregistrez votre association dans l'Annuaire des associations de Colmar

La Ville de Colmar encourage toutes les associations dont le siège social, ou l'activité, est situé à Colmar à s'enregistrer dans son nouvel Annuaire des associations en ligne.

Dans la foulée du succès de la première Journée des associations, qui a eu lieu Place Rapp et au Champ-de-Mars le samedi 12 septembre, la Municipalité a mis en ligne un Annuaire, destiné à mieux faire connaître aux Colmariens et aux Colmariennes la diversité de son tissu associatif.

Comment rejoindre l'Annuaire ?

Vous représentez une association colmarienne ? Rendez-vous sur :
colmar.mademande.fr

En quelques clics, vous pourrez créer votre fiche pour faire connaître votre association, gagner en visibilité auprès des habitants et faciliter les prises de contact.

Cette plateforme deviendra également dès 2027, votre espace dédié pour effectuer vos demandes de subventions en ligne.

Pour tout renseignement : contactez le service Vie associative de la Ville de Colmar à l'adresse : vieassociative@colmar.fr

CONTACT PRESSE

Cécile Walschaerts
Attachée de presse
cecile.walschaerts@colmar.fr - 03 89 20 68 83 - 06 79 80 49 18
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
colmar.fr/espace-presse